

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 28
présents : 23
votants : 28

Objet :

**Approbation du
procès-verbal de la
séance du 20 mai
2021.**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin, à 18h00,

les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier adressé à leur domicile, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard Auriol, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 juin 2021.

Présents : Bernard AURIOL, Chantal ANGOULEVANT, Rosette BELMONTE, Nadine BLANQUET, Jean-Pierre BORDEAUX, Barthélémy BOTTARY, Laurent CASSARD, Patrice CORDONET, Marie-Thérèse DELOOF, Danielle GERARD, Marie GIMENO, Olivier GRATALOU, Christiane GUIEYSSE, Éric JANNEQUIN, Dominique LAHONTA, Sylvain LANCON, Marie-Andrée MAGASSON, Sylvie MONTES, Jacques MOREAUX, Michel SAULNIER, Delphine TEISSEIRE, Rose-Marie TOST, Olivier ROCQUET.

Absents avec procuration : Lev DITMAN (Pouvoir donné à Dominique LAHONTA), Marc AVELLAN (Pouvoir donné à Rose-Marie TOST), Marjorie SABAROT (Pouvoir donné à Delphine TEISSEIRE), Bruno RAFFIN, (Pouvoir donné à Bernard AURIOL), Amandine SEVA, (Pouvoir donné à Olivier ROCQUET).

Secrétaire de séance : Mme Dominique LAHONTA.

2021-91

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 joint à la présente.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.


Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 28

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Le Maire,

Bernard AURIOL